

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal



ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est diffusé que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2015, a adopté le règlement suivant :

RCA-118 : *Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices et installations sportives et aquatiques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie*

Le présent règlement entrera en vigueur à compter de la publication de la présente et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 17 mars 2015.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,

Patrick Martel